

N° 2024/556

DATE DE
CONVOCACTION

Le 17 septembre 2024

OBJET :

CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES
2024

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 27 septembre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la en Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procuration(s) : Monsieur Ernest COLLOBER donne pouvoir à Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusé(s) : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent(s) : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Virginie VIEVILLE, Adjointe en charge de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que le concours des maisons fleuries, a de nouveau été proposé cette année aux Chaumontellois.

Afin de récompenser les nombreux participants, il a été décidé d'octroyer un bon d'achat auprès du magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois d'un montant de :

- 100 € pour l'heureux gagnant ;
- 40 € pour le second ;
- 20 € pour le troisième ;
- 50 € pour le « coup de cœur » ;
- Lot de consolation pour tous les autres participants.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement de ces bons d'achats tels que déterminés ci-dessus.

Considérant l'avis de la commission Association, Vie Locale et Evènementiel en date du 05 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE le versement des bons d'achats à valoir dans le magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois afin de récompenser les participants du concours des Maisons Fleuries.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#